
MODULES DE COMMANDES CCS POUR RAMPES AEROPORT VERSIONS COMMANDES AU « + » OU AU « - »



IDENTIFICATION : GT-1107-MLTPX Indice A
CODE : 36762-00
03/05/2024
FRANÇAIS

SOMMAIRE

1.	AVANT-PROPOS	4
2.	GENERALITES	6
3.	CARACTERISTIQUES	6
4.	INSTALLATION.....	7



SERVICE CLIENTS

Pour toute information technique, le SERVICE CLIENTS STANDBY-FRANCE est à votre disposition :

- Site Internet : <https://standbygroup.com/fr> rubrique Support
- Email : support-fr@standbygroup.com
- Numéro de téléphone : +33 (0)2.54.702.702

Notre service est disponible du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi jusqu'à 16h)

Dans une stratégie d'amélioration permanente, nos collaborateurs sont à votre écoute uant à vos remarques concernant l'installation et de nos matériels.

1. AVANT-PROPOS

LIMITES DE LA RESPONSABILITE

Les produits ont été élaborés en tenant compte des normes et des réglementations en vigueur. Les informations rassemblées dans les documentations techniques prennent en compte l'état de la technique ainsi que les connaissances et expériences accumulées depuis de nombreuses années.

STANDBY-FRANCE n'est en aucun cas responsable des dommages et conséquences dus :

- Au non-respect des informations fournies par la documentation du produit
- A l'utilisation non-conforme du produit
- A l'installation et à la mise en œuvre des produits effectuées par des personnels non qualifiés
- A des modifications effectuées de la propre autorité de l'utilisateur ou de l'exploitant
- A des modifications techniques non soumises et approuvées par STANDBY-FRANCE
- A l'utilisation de pièces de rechange non homologuées par STANDBY-FRANCE

NOTA : LES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES DU DOCUMENT NE SONT PAS CONTRACTUELLES.

RESPONSABILITES DE L'INSTALLATEUR

L'installation de l'équipement sur un véhicule est de la seule charge et de la seule responsabilité de l'installateur.



Seuls les personnels en charge de l'installation sont autorisés à pénétrer dans la zone de travail.

L'installateur définit les moyens et matériels adéquates à la situation afin de livrer une installation complète raccordée et posée selon les règles de l'art.



Seul le personnel informé ou qualifié est en mesure d'effectuer tout ou partie de l'installation du matériel.

Personnel informé : Sous la tutelle de l'installateur, personne informée de la tâche à effectuer et des dangers potentiels qui en sont associés.

Personnel qualifié : Sous la tutelle de l'installateur, personne qui par ses connaissances, sa formation et son expérience est en mesure de réaliser l'installation en reconnaissant et en évitant les dangers potentiels de l'opération.



L'installation doit être effectuée avec les moyens d'accès et les plateformes de travail adaptées.



Ne jamais regarder fixement les feux.

**PORT DES EPI
OBLIGATOIRE**

Le port des EPI associés est obligatoire. (Chaussures de sécurité, casque, gants de manutention)

STANDBY-FRANCE se dégage de toute responsabilité concernant les défaillances pouvant survenir de la définition du système de pose, des éventuels renforts, des percages pavillons, de l'état et de la qualité des surfaces de pose, de l'utilisation des points d'ancrages constructeur et de la définition d'alimentation et protection du système sur la source d'énergie du véhicule.

RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR ET DE L'EXPLOITANT

Les produits STANDBY-FRANCE sont des équipements professionnels qui doivent être utilisés à cette seule fin. Leur mise en œuvre est soumise aux obligations légales en termes de sécurité du travail vis-à-vis desquelles l'exploitant doit se soumettre. Il en va des prescriptions de sécurité et de prévention des accidents aussi bien que des règles de protection de l'environnement. L'utilisation de ces équipements de la route est soumise au respect des règles définie par le code de la route.

Obligation de l'exploitant :

- Se tenir informé de la réglementation en vigueur concernant la sécurité du travail
- Effectuer une analyse des risques quant aux conditions spéciales de travail sur le lieu d'intervention
- Adapter la formation des utilisateurs aux réglementations, normes et conditions d'utilisation
- Contrôler régulièrement lors de l'utilisation des équipements, l'adéquation des règles de ISE en œuvre aux règles et normes de sécurité en vigueur
- S'assurer que les opérateurs ont pris connaissance et compris le manuel utilisateur de l'équipement.
- S'assurer que les utilisateurs soient régulièrement formés à l'utilisation et informés des dangers associés à la mise en œuvre de l'équipement.
- Mettre à disposition des personnels les équipements de protection associés à l'intervention et s'assurer de leur utilisation.

Il est de la responsabilité de l'exploitant :

- D'assurer la maintenance curative et préventive des équipements
- De s'assurer que les dispositifs de sécurité soient contrôlés régulièrement

2. GENERALITES

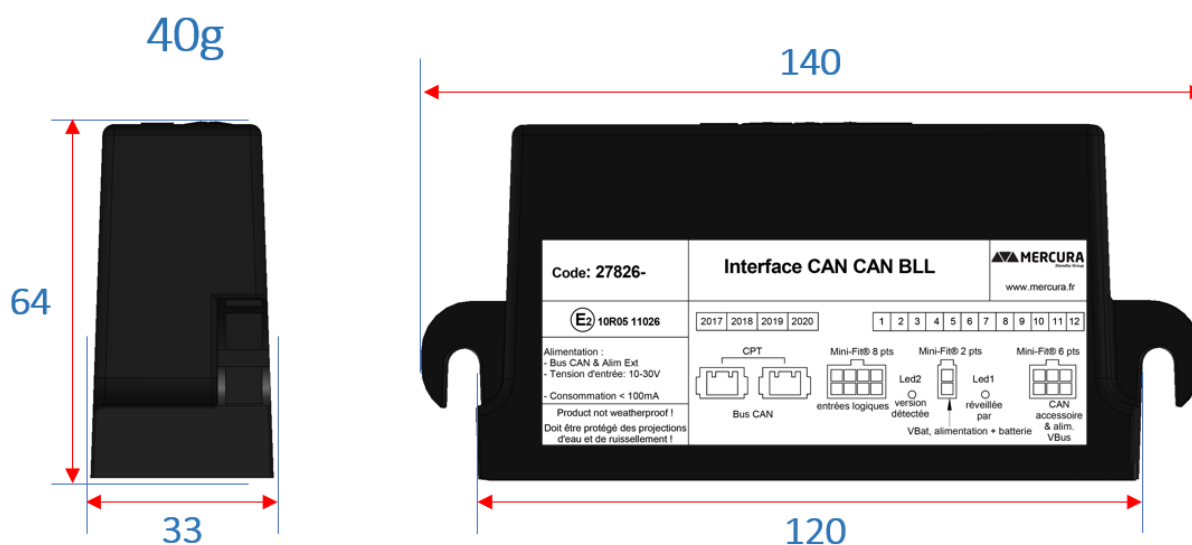
Le module CCS BLL permet de commander des rampes VEGA par le biais de commandes traditionnelles de type interrupteur.

2 versions sont disponibles :

La version permettant des commandes par « + » Batterie : Réf 32712

La version permettant des commandes par « - » Batterie (Masse) : Réf 32715

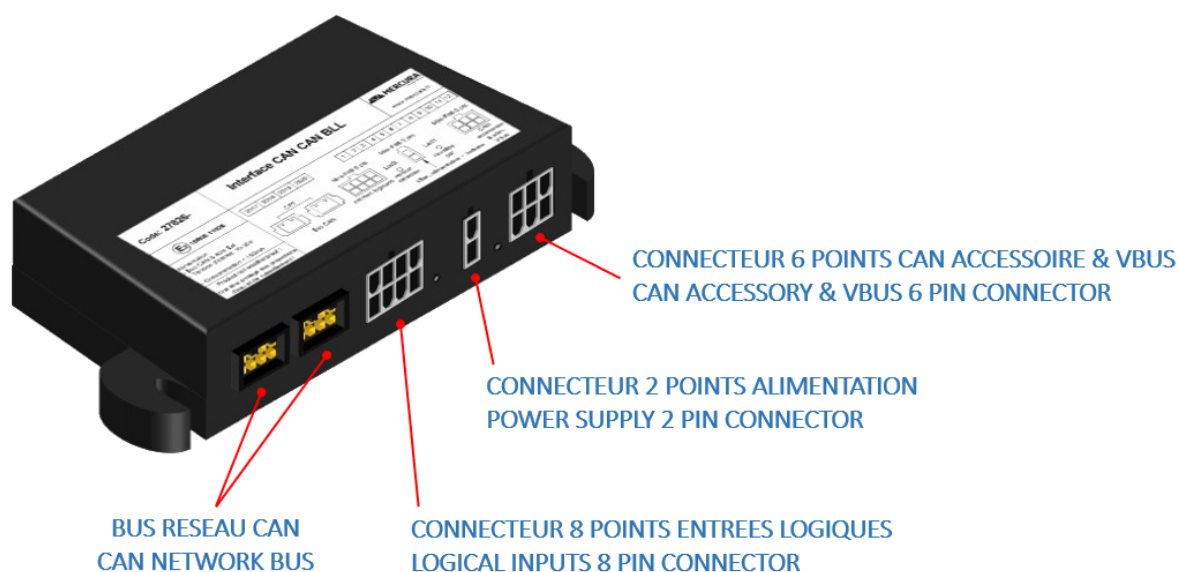
3. CARACTERISTIQUES



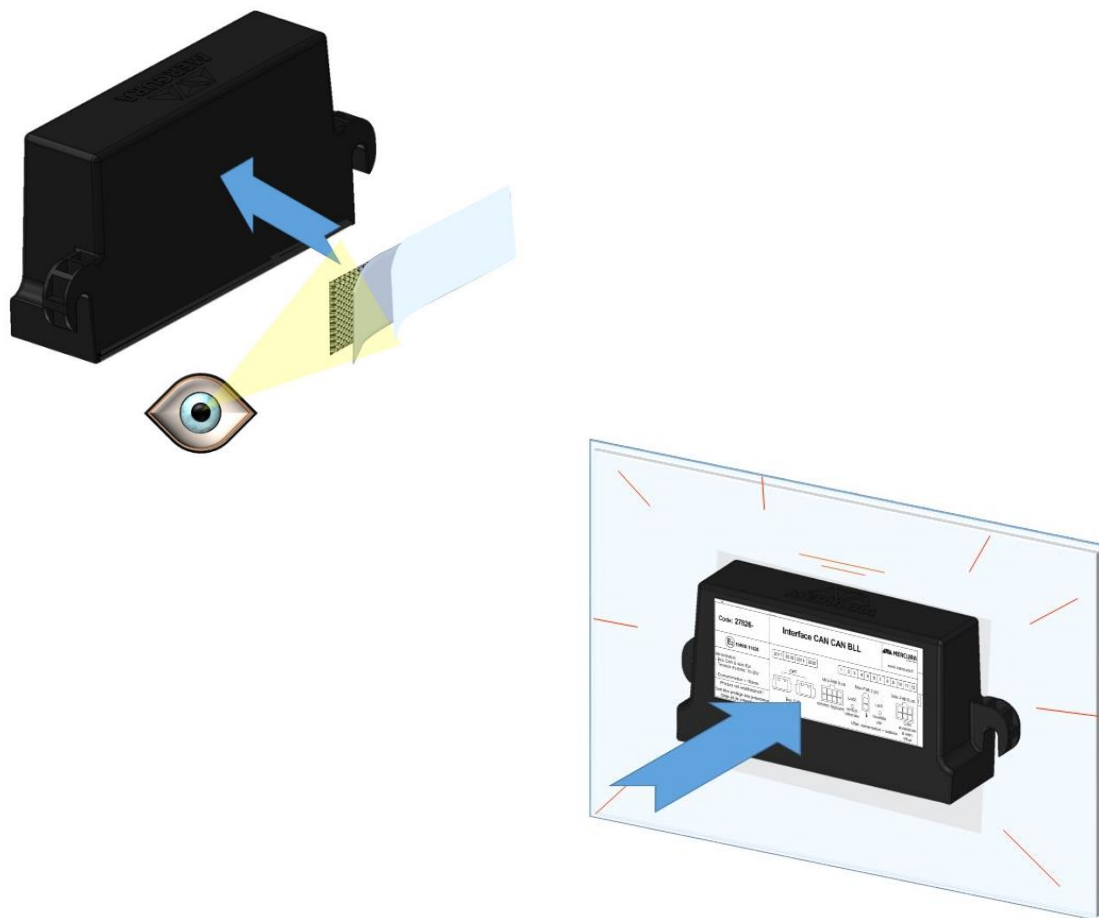
R10 n° "E2*10R04*11026
CISPR25 (2008) : class 5

NF EN 60529 : IP42
NF EN 50102 : IK08

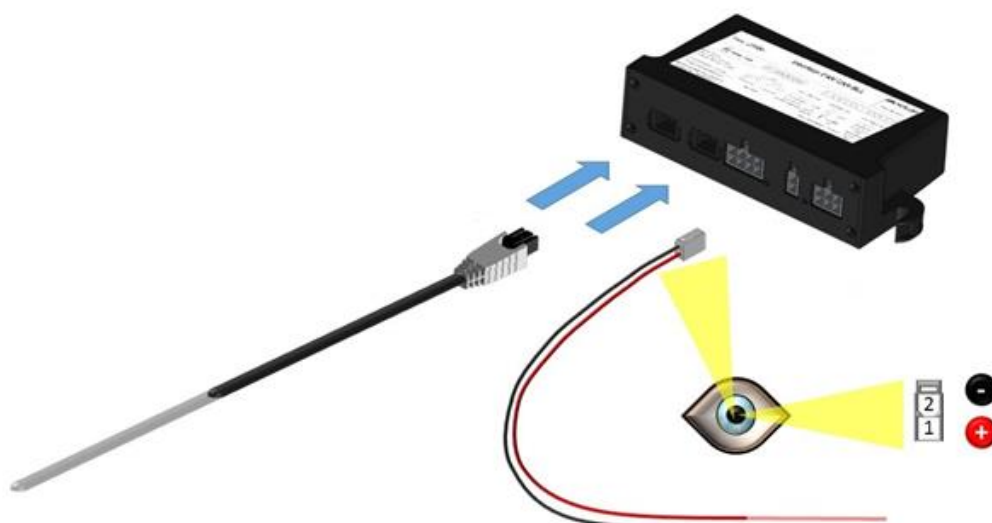
-40°C / +85°C



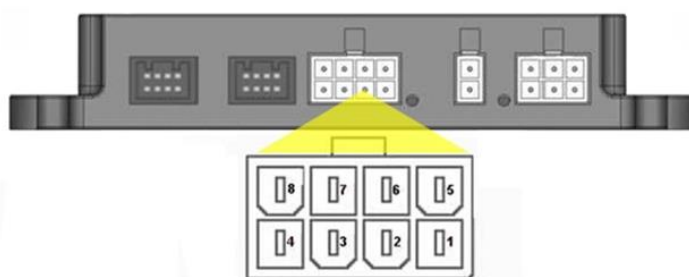
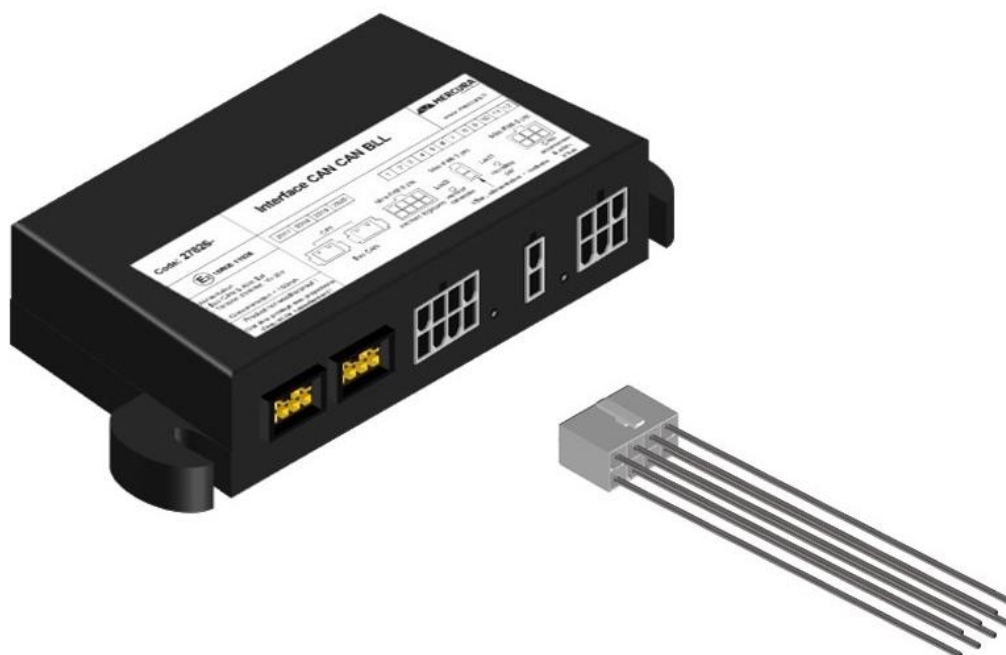
4. INSTALLATION



La ligne d'alimentation « + » (Broche 1 connecteur 2 voies) doit être protégée par un fusible de 5A non fourni.



La connexion des entrées de commandes s'effectue via le connecteur MINIFIT 8 voies.



BLL Réf : 32712



OU

BLL Réf : 32715



1	ENTREE / INPUT : 1	Feux Orange
2	ENTREE / INPUT : 2	Feux Rouge
3	ENTREE / INPUT : 3	Feux Vert
4	ENTREE / INPUT : 4	Eclairage Tex.
5	ENTREE / INPUT : 5	Projecteur Dr.
6	ENTREE / INPUT : 6	Projecteur Ga.
7	ENTREE / INPUT : 7	FeuxP
8	ENTREE / INPUT : 8	Non utilisée

RAPPEL

- Pour le module BLL Référence 32712, les entrées de commandes s'effectuent par un « + » Batterie.
- Pour le module BLL Référence 32715, les entrées de commandes s'effectuent par un « - » Batterie (Masse).